

Autriche : veille COVID-19

Situation épidémiologique et restrictions

Epidémiologie au : 19 mars 2020, 14h30

| | | | | | |
|------------------------------|--------|------------------------|-------|----------------|---|
| Dépistages réalisés : | 13 724 | Cas confirmés : | 2 013 | Décès : | 6 |
|------------------------------|--------|------------------------|-------|----------------|---|

Dans le Land du Tyrol (**désormais en quarantaine**), région la plus touchée, le nombre de cas confirmés a progressé de 41 % en 24 h pour atteindre 464.

Afin de pallier **une pénurie éventuelle en équipements de protection** (masque chirurgical), en accord avec la fédération des établissements hospitaliers KAV, les entreprises du textile et les ateliers de couture ont reçu commande pour des équipements avec le concours des experts de la santé. Environ 1 000 masques pourraient être fabriqués par jour et par entreprise. La fédération teste également les possibilités de réutilisation de masques usagés après un traitement à la vapeur. Une pénurie ne semble pas pour l'instant toucher les professionnels de la santé. Des livraisons de matériels ont été reçues d'Allemagne qui a levé son interdiction d'exportation. Le ministre de la Santé indique que AT couvre une part de ses besoins.

Mesures légales

- Décret régissant les entrées sur le **territoire autrichien par voie aérienne** (décret n° 105/2020 du 18 mars -BMSGPK) :
 - Pour les autrichiens, détenteurs d'un visa D ou d'un titre de résidence, auto-quarantaine avec attestation sur l'honneur
 - Ressortissants d'Etat tiers : conformément aux instructions de la commission, refus d'entrée s'ils viennent d'en dehors de Schengen, sauf diplomates, regroupement familial, personnes en transit...
 - Pour les autres (dont les Français) : il faut une attestation médicale de moins de 4 jours justifiant qu'on n'est pas atteint du Covid. En l'absence de cette attestation, quarantaine forcée de 14 jours dans un lieu prévu à cet effet si l'expulsion immédiate du territoire est impossible
- Décret permettant la fermeture des centres de cure et de traitement post-opératoires sauf pour les cas d'indication médicale urgente (principalement suites d'un cancer, d'un infarctus) ; dans ces centres de cure seront installés, selon besoin, des cliniques coronavirus afin de traiter les personnes dans un état stable et de laisser la gestion des grands malades aux hôpitaux. Cette mesure pourra libérer des places dans les hôpitaux.

Si la fermeture des parcs, espaces verts et places de jeux n'est pas à l'ordre du jour, les communes ont la latitude suffisante pour le faire.

Un repli de 90 % de l'utilisation des transports publics est observé. Les déplacements privés ont chuté de 45 %.

Après concertation avec les partenaires sociaux, la Ville de Vienne a décidé d'octroyer aux seniors de plus de 65 ans des bons d'achat « Taxi » d'une valeur unitaire de 50 EUR pour leur permettre de diminuer leur exposition lors des achats domestiques.

Par ailleurs, les aides à domicile de nationalité étrangère qui ne pourraient pas regagner leur pays d'origine peuvent être hébergés dans les hôtels.

Soutien à l'économie

Marchés financiers Politique monétaire

Le gouverneur de la Banque centrale (OeNB), Robert Holzmann, s'est félicité du nouveau programme d'achat d'obligations de 750 Mrd EUR lancé par la Banque centrale européenne.

L'indice boursier viennois ATX regagne 4,85 % ce jour. Depuis le début de l'année (YT), il a perdu 48,8 %. Le taux souverain à 10 ans se fixe à +0,186 % alors qu'il atteignait -0,447 % le 9 mars.

Soutien aux entreprises

Les aides dont peuvent profiter les entreprises:

- Fonds d'aide aux micro-entreprises : en cours d'élaboration.
- Les garanties relais existantes pour les prêts de fonds de roulement des micro-entreprises/PME et des entreprises touristiques seront maintenues et étendues La demande se fait par l'intermédiaire de la banque habituelle :
 - o Secteur touristique : l'organisme de financement compétent est la banque de développement du tourisme ÖHT). Le volume des garanties et financement relais mis en place depuis le 11 mars est limité à 100 MEUR. Les frais de dossier de 1 % ne seront pas prélevés, tout comme la provision de garantie de 0,8 %.
 - o Hors secteur touristique, les garanties accordées aux micro-entreprises/PME (moins de 250 salariés, CA < 50 MEUR ou bilan < 43 MEUR), pour un volume maximal de 10 MEUR s'élèvent à 80 % du crédit relais, le crédit relais est limité à 5 ans. La banque du soutien économique *aws* (propriétaire de l'Etat fédéral) est compétente.
- les entreprises de 250 salariés et plus se verront également offrir des garanties (les détails sont en cours d'élaboration)
- Prêts directs pour les entreprises concernées : Les détails sont en cours d'élaboration.

- Reports d'impôts, réduction des paiements anticipés d'impôts, renonciation aux intérêts de retard, intérêts de report et surtaxes pour retard de paiement
- Caisse d'assurance maladie des indépendants (SVS) et générale: possibilité de report, de paiement échelonné, de réduction des bases de cotisation et de clémence pour les intérêts de retard.
- Caisse nationale d'assurance maladie (ÖGK) : possibilité de sursis, de paiement échelonné, de clémence pour les suppléments de retard, de suspension des demandes d'exécution et de demande d'insolvabilité.
- **Garanties exports (à hauteur de 2 Mrd EUR).** Les entreprises exportatrices peuvent demander à l'OeKB (banque du développement économique, à 100 % privée qui est celle qui gère les garanties crédit export pour le compte de l'Etat) une ligne de crédit de 10 % (grandes entreprises) ou de 15 % (petites et moyennes entreprises) de leur chiffre d'affaires à l'exportation. La limite maximale par client est de 60 MEUR. Pour l'instant, le financement est limité à deux ans avec la possibilité de le prolonger. En plus d'une activité d'exportation existante, la condition préalable est la preuve que l'entreprise était économiquement saine jusqu'au début des effets COVID-. Le gouvernement fédéral est prêt à assumer des garanties pour 50 à 70 % de ces prêts de fonds de roulement.

En complément : **Les banques sont incitées, entre autres, différer les remboursements des prêts.** Le PDG du réseau des banques Raiffeisen (équivalent du réseau des Crédits agricoles) a annoncé que son réseau ferait preuve de beaucoup de discernement et différerait en cas de retard de paiements les mensualités de crédits

Par ailleurs, la Chambre fédérale d'économie renonce pour l'instant à une partie des cotisations de ses adhérents (toute entreprise autrichienne y est légalement affiliée).

Veille sectorielle/Entreprises

Transports

Une interdiction d'atterrir sur le territoire autrichien pour les vols commerciaux provenant d'une zone à risque (à ce jour: Chine, Corée du Sud, Iran, Italie) a été émise par décret ce jour.

Le dernier vol de l'AUA en service régulier est arrivé à l'aéroport international de Vienne ce matin. Le dernier vol AF régulier était parti mardi soir. Des vols spéciaux sont possibles dans le cadre des opérations de rapatriement des Français qui se trouvaient temporairement en Autriche (un vol AF devrait partir ce week end dans ce cadre)

L'aéroport d'Innsbruck annonce sa fermeture à partir du 23 mars. Les employés seront inscrits au chômage partiel à partir du 1^{er} avril.

Transport frontalier :

A partir du 19 mars, l'Allemagne a étendu les restrictions d'entrée aux voyageurs des pays tiers aux voyageurs des États membres de l'UE, tant par voie aérienne, ferroviaire, maritime que routière. Par conséquent, le franchissement des frontières n'est plus autorisé aux frontières intérieures avec l'Autriche, sauf pour les ressortissants, les travailleurs frontaliers et qq's autres exceptions dûment explicitées. L'Autriche a rétabli les contrôles aux frontières terrestres vis-à-vis de l'Allemagne depuis ce matin également.

Agriculture & sylviculture

Le manque de main d'œuvre saisonnière inquiète les milieux agricoles. Actuellement, la Chambre d'agriculture de Basse-Autriche a mis en place une plateforme dans le but de recruter jusqu'à 5 000 saisonniers, les travailleurs agricoles habituels, Slovaques, Roumains, Hongrois ou Polonais, ne pouvant franchir les frontières. La récolte des asperges, produit cher aux Autrichiens, devrait débuter fin mars et nécessiterait entre 1 000 et 1 500 travailleurs saisonniers. Plus tard dans la saison, la récolte des fraises et l'entretien des vignes seraient également menacés. En dernier recours, les représentants des agriculteurs pourraient demander l'aide de l'armée fédérale.

Un article paru dans la presse fait état de l'état d'autosuffisance en denrées agricoles et agroalimentaires en Autriche. Ainsi, ce taux atteint 160 % pour le sucre, 141 % pour la viande de bœuf et 120 % pour le lait de vache. Les denrées pouvant poser problème en cas de rupture des chaînes d'approvisionnement concernent principalement les fruits (40 %), les huiles végétales (55 %) et les légumes (56 %). L'Autriche est presque en autosuffisance pour les céréales (86 %), les œufs (85 %), les pommes de terre (80 %) et la viande de volaille (72 %).